

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 17 septembre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
M. Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Michelle CIERGE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Bernard FRASIAK
M. Romain FERRIER	M. Yannick DUPOUE
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mme DE FREITAS Déolinda donne pouvoir à Mr BEAL Philippe
- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mme EXBRAYAT Sylvie

Absents : Mr Antoine LUCAS, Mr René BROUSSE et Mr Gilles MARQUET

VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 Représentés : 6 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : convention saison culturelle les jeunes pousses 2025/2026

**CONVENTION SAISON CULTURELLE LES JEUNES POUSSÉS
2025/2026**

Sur les bases d'une coopération relative à la saison culturelle pour le jeune public, « Jeunes Poussés », les communautés de communes Thiers Dore et Montagne, Entre Dore et Allier, les villes de Courpière, Lezoux, Puy-Guillaume et Thiers, sont partenaires dans le cadre d'une convention 2025/2026.

Celle-ci comprend :

- Un spectacle de lancement de saison, cette année le samedi 4 octobre 2025 à la salle des fêtes de Puy Guillaume ;
- La tournée d'un spectacle en février 2026 : 5 dates réparties en temps scolaire et pendant les vacances ;
- La programmation d'une exposition itinérante accompagnée d'ateliers de pratique, action encadrée par une convention
- La centralisation de tous les rendez-vous jeune public proposés à l'échelle des bassins de Thiers et de Lezoux en vue de l'édition d'un programme papier commun

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, chef de file, est responsable du plan de financement. Une convention de partenariat vient encadrer le déroulement de cette saison et les modalités financières.

Pour la communauté de communes Entre Dore et Allier, la participation financière s'élève à 3750€.

La CCEDA prendra aussi à sa charge les frais de restauration et les droits d'auteur correspondant à l'accueil du spectacle de la tournée sur son territoire, à prévoir au budget prévisionnel 2026 (pour un montant de 150€ maximum).

Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire :

- D'allouer un montant 3750€ au projet «jeunes poussés» dans le cadre de la convention partenariale entre les six partenaires,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention partenariale

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

